

II

*Le Secrétaire à l'Économie des États-Unis du Mexique
au Ministre des Affaires étrangères du Canada*

(Traduction)

Note n° 100.2009. 00349

Mexico, D.F., le 13 avril 2009

L'honorable Lawrence Cannon
Ministre des Affaires étrangères
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
125, promenade Sussex,
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de confirmer l'entente à laquelle sont parvenues les délégations des États-Unis du Mexique, du Canada et des États-Unis d'Amérique, dans le cadre du Groupe de travail sur les règles d'origine, établi conformément à l'article 513 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), en vue d'apporter certaines rectifications technique à l'Annexe- 300-B, à l'Annexe 308.1, à l'Annexe 401 et à l'Annexe 403.1 de l'ALENA ainsi qu'à la Réglementation uniforme que les Parties ont mise en œuvre aux termes de l'article 511 de l'ALENA. Ces rectifications techniques, telles qu'elles figurent dans les appendices à la présente lettre, ne constituent pas des modifications de fond à l'ALENA et ne visent qu'à assurer la cohérence entre ces annexes et la Réglementation uniforme, d'une part, et la législation tarifaire des Parties, d'autre part.

J'ai l'honneur de proposer que la présente lettre et ses appendices et votre lettre de confirmation en réponse et ses appendices, la lettre que vous a adressée l'Ambassadeur Kirk et ses appendices ainsi que votre lettre de confirmation en réponse et ses appendices, de même que la lettre que m'a adressée l'Ambassadeur Kirk et ses appendices et ma lettre de confirmation en réponse et